



MAIRIE DE PROPRIANO

6, Avenue NAPOLEON III
20110 PROPRIANO

ARRETE No 2024- 044

INTERDISANT LE STATIONNEMENT ET LA CIRCULATION
RUE BONAPARTE
A COMPTER DU 16 SEPTEMBRE 2024

Le Maire de la Commune de Propriano ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213-1, L.2213-2 et L.2213-3 ;

Vu le Code de la Route, article R.37-1 ;

Vu le Code Pénal, et notamment son article R.610-5 ;

Vu le règlement général de circulation de la Commune de Propriano ;

Vu l'arrêté N° 2020-013 en date du 26 mai 2020, portant délégation de fonction et signature des adjoints et des conseillers municipaux délégués ; Monsieur Jean-Baptiste OLLANDINI étant habilité à signer les documents relatifs au plan de circulation ;

Vu la demande de l'Entreprise ROCH LEANDRI sis : Tralavettu 20110 PROPRIANO, afin d'effectuer des travaux de requalification des voiries (réseaux, bordure, trottoir et chaussée) sis : Rue Bonaparte -20110 PROPRIANO.

ARRETE

-Article 1^{er} : En raison des dits travaux, la circulation et le stationnement seront interdit Rue Bonaparte, de l'Hôtel Claridge jusqu'à l'intersection avec la Rue de Gaulle, à compter du 16 septembre 2024, pour une durée de 120 jours, soit jusqu'au 16 décembre 2024 au plus tard.

-Article 2 : Les différents panneaux de signalisation d'interdiction de stationnement, de réglementation de circulation et de déviation seront posés par les entreprises en charge des travaux.

La Commune décline toute responsabilité en cas d'accident ou d'incident pour lesdits travaux.

-Article 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

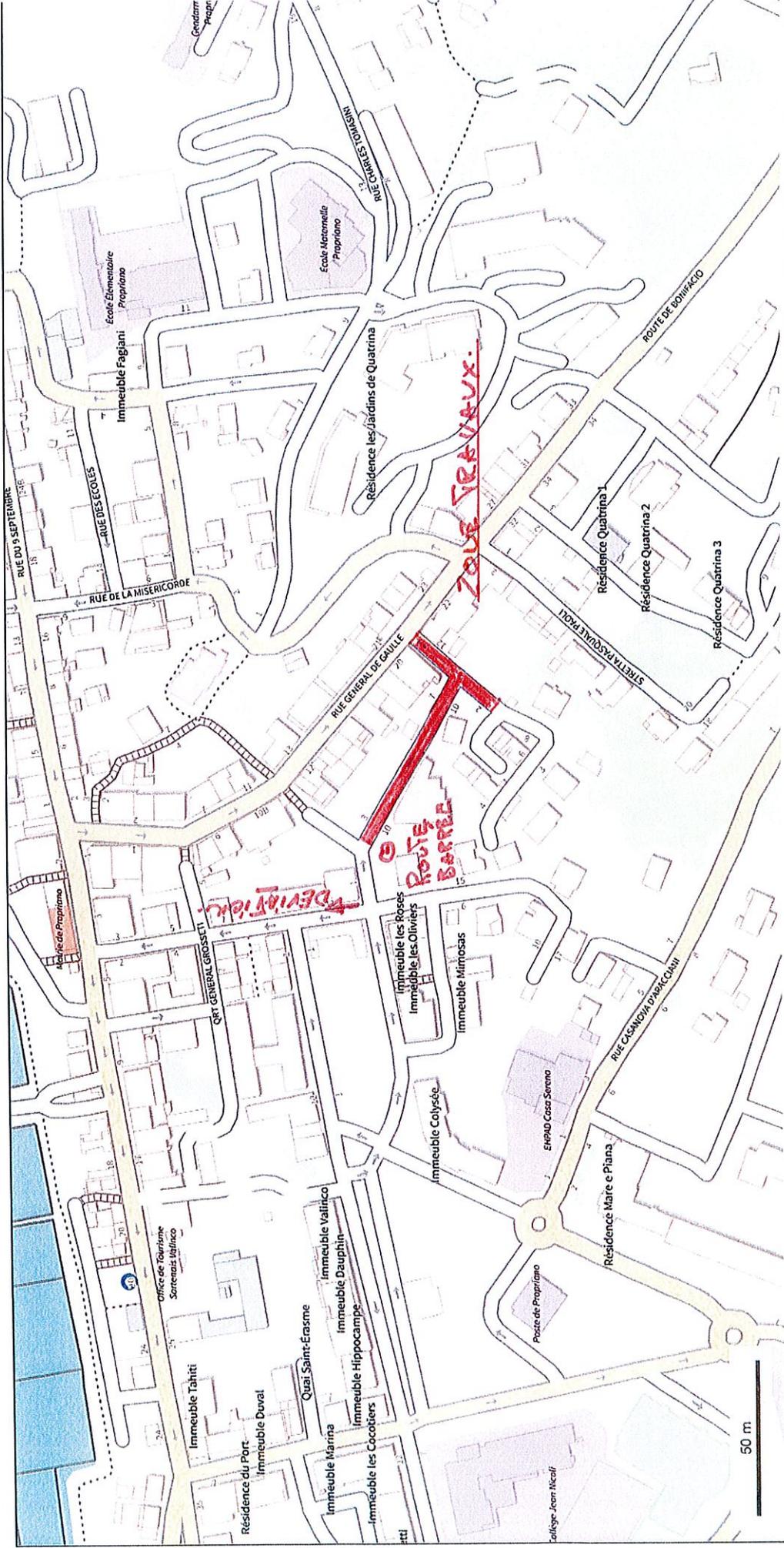
-Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Propriano, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à Propriano, le 05 septembre 2024

Le conseiller municipal délégué



Jean-Baptiste OLLANDINI



*Rue Quatrina.
Zone Traveurs. - Rue Barée.*